

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
31 - Haute-GaronneEXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	11
• votants	11
• absents	0
• exclus	0

De la commune BARBAZAN

Séance du 10 juillet 2020 à 18 heures 00

Date de convocation :

03 juillet 2020

Date d'affichage :

06 juillet 2020

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Objet

Remboursement frais
kilométrique avec
véhicule personnel.

Mme STRADERE Michèle



Étaient présents :

Mesdames VEYRIES Nadine, BOLEA Maryse, ARIES Fabienne,
WINTERSTEIN Martine, Mrs DELORT Thierry, MAURETTE Bernard,
SALES André, BALLARIN Jacques, VALLE Anthony, MADET Michel

Secrétaire de séance :

Mme ARIES Fabienne

Madame le Maire informe le conseil municipal que le véhicule de la commune n'est plus en état de marche. Les employés de la commune sont amenés à utiliser leur véhicule personnel.

Pour cela il est nécessaire de rembourser les frais kilométriques à chacun de ses employés en fonction de la puissance de leur véhicule.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :
- de rembourser les frais kilométriques des employés communaux aux conditions ci dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en sous-préfecture
de Saint-Gaudens

Le 15 juillet 2020

Publié ou notifié le

Fait à BARBAZAN

Le 13 juillet 2020
Le Maire